



LES ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX DE BIZLINE

- **Adopter une politique d'achat responsable.** BizLine intègre les enjeux liés au développement durable dans sa politique d'achat en travaillant avec des partenaires certifiés et engagés dans une démarche RSE.
- **Fournir à nos clients des produits durables.** BizLine réduit les impacts environnementaux de ses packagings et produits sur l'ensemble des étapes de leur cycle de vie et éco-conçoit les produits et packagings de demain.
- **Communiquer en toute transparence sur nos activités.** BizLine s'engage à fournir à ses clients des informations précises et fiables sur chaque étape du cycle de vie de ses produits.



PRODUIT DE RÉFÉRENCE

- **FONCTION**

Borne de connexion pour fils rigides de 0,5 à 2,5 mm²

Conforme aux normes EN 60998-1 : 2004 et EN 60998-2-2 : 2004

- **PRODUIT DE RÉFÉRENCE**

- Borne de connexion CHRISTA'L 3 entrées orange
- Référence : BIZ 301403



- **UNITE FONCTIONNELLE**

Raccorder des câbles de transport d'énergie entre eux ou à des matériels, exprimé pour une unité de conditionnement, dans des conditions d'utilisation identiques à celles du câble, à savoir : 1 A pendant 30 années et un taux d'utilisation de 70%, en conformité avec les normes en vigueur (EN 60998-1 : 2004 et EN 60998-2-2 : 2004).

La durée et le taux d'utilisation correspondent à l'application bâtiment résidentiel telle que définie dans le tableau donné en Annexe 1 des règles spécifiques aux Fils, Câbles et Matériels de raccordement.

PRODUITS CONCERNÉS

Les données environnementales du Produit de Référence sont représentatives des données environnementales des références suivantes, qui lui sont associées :

- BIZ 301402 (borne de connexion CHRISTA'L 2 entrées violette)
- BIZ 301404 (borne de connexion CHRISTA'L 4 entrées jaune)
- BIZ 301405 (borne de connexion CHRISTA'L 5 entrées bleue)
- BIZ 301406 (borne de connexion CHRISTA'L 6 entrées transparente)
- BIZ 301408 (borne de connexion CHRISTA'L 8 entrées noire)
- BIZ 301412 (borne de connexion CHRISTA'L 12 entrées verte)

MATÉRIAUX ET SUBSTANCES

Le Produit de Référence ne contient pas de substance interdite par les réglementations en vigueur lors de sa mise sur le marché.

Plus particulièrement, il est en conformité avec la directive RoHS (2011/65/UE et sa révision 2015/863), et ne contient pas de substance de la liste candidate à autorisation du règlement REACH, dans des proportions supérieures à celles autorisées.

Masse totale du Produit de Référence (emballages inclus) : **2,04E-03 kg**

Les matières du Produit de Référence et de ses emballages sont :

	Plastiques en % de la masse		Métaux en % de la masse		Autres en % de la masse	
Produit de Référence	PC	43,1 %	Acier inoxydable	17,7 %		
Emballage(s)	PET	15,8 %			Carton	12,7 %
					Bois	10,7 %
	Total plastiques	58,9 %	Total métaux	17,7 %	Total autres	23,4 %

Le contenu en carbone biogénique pour le Produit de Référence se décompose comme suit :

- Teneur en carbone biogénique du produit : **0,00E-00 kg C**
- Teneur en carbone biogénique des emballages : **1,90E-04 kg C**



FABRICATION

L'ensemble des matières entrant dans la fabrication du produit et de son emballage provisoire est pris en compte. Les emballages des matières premières sont intégrés à l'étude. Le transport amont a été intégré à l'étude. Le transport et le traitement des déchets de production, ainsi que des emballages ont été pris en considération. Le transport du produit jusqu'au site de reconditionnement a été intégré à l'étude.

Le modèle énergétique d'électricité pour l'assemblage sont : « Electricity, medium voltage {TW} | market for | Cut-off, S ».



DISTRIBUTION

L'étape de distribution inclut le reconditionnement du produit puis son transport en camion 40 t depuis le site de reconditionnement jusqu'à l'arrivée du produit sur son lieu d'installation. Le produit est distribué et mis en œuvre en France. Une distance totale de transport de 820 km est considérée, tenant compte de la présence 9 Centres Logistiques Régionaux du groupe Rexel et de 460 agences Rexel sur le territoire.

La production de l'emballage de reconditionnement (pots en plastique, cartons, palette) est comptabilisée à cette étape, à l'exception des étiquettes papier.

Les déchets générés lors du reconditionnement (carton constituant l'emballage provisoire et chutes de production des emballages définitifs) sont intégralement recyclés. La modélisation tient compte des inefficacités des procédés de ces procédés de recyclage.

Les modèles énergétiques d'électricité et de chaleur pour les procédés de recyclage sont :

- « Electricity, medium voltage {RER} | market group for | Cut-off, S »
- « Heat, district or industrial, natural gas {RER} | market group for | Cut-off, S »
- « Electricity, low voltage {Europe without Switzerland} | market group for | Cut-off, S »
- « Heat, district or industrial, natural gas {Europe without Switzerland} | market for heat, district or industrial, natural gas | Cut-off, S »
- « Propane, burned in building machine {GLO} | market for | Cut-off, S ».



INSTALLATION

Le Produit de Référence ne nécessite aucun composant supplémentaire lors de l'installation qui s'effectue manuellement.

La phase d'installation inclut la gestion des déchets d'emballage lors de l'installation, qui sont considérés comme incinérés à 75% sans récupération d'énergie et enfouis à 25%. Un transport de 1000 km en camion est considéré selon le scénario par défaut du PCR-ed4-FR-2021 09 06 du Programme PEP ecopassport® pour un transport national.



UTILISATION

Il n'y a ni entretien ni maintenance pour le Produit de Référence, dans les conditions normales d'utilisation.

La phase d'utilisation inclut la consommation d'énergie correspondant aux pertes par effet Joule, calculée conformément aux règles du PSR-0001-ed4-FR-2022 11 16. Le modèle énergétique d'électricité pour l'utilisation est : « Electricity, low voltage {FR} | market for | Cut-off, S ».



FIN DE VIE

Le Produit de Référence ne contient pas de déchets dangereux. Hors emballage, la totalité (100%) de ce produit contient des matières pouvant être potentiellement recyclées : polycarbonate, acier inoxydable. Cependant, en conformité avec le scénario par défaut du PCR-ed4-FR-2021 09 06, les matières constituant le Produit de Référence sont considérées comme enfouies en intégralité.

Dans l'ACV, il a été tenu compte d'une distance moyenne de 1000 km entre le lieu de collecte en fin de vie du produit, et le lieu d'enfouissement.



BENEFICES ET CHARGES NETS AU-DELA DES FRONTIERES DU SYSTEME

Conformément à la modélisation du cycle de vie du Produit de Référence, l'ACV est réalisée en considérant que:

- Le Produit de Référence et ses emballages ne contiennent pas de matières faisant l'objet d'une valorisation énergétique en fin de vie ;
- Les chutes de production recyclées en boucle fermée ne constituent pas de matières sortant du système. A l'exception de ces matières, le Produit de Référence et ses emballages ne contiennent pas de matières recyclées ;
- Seuls les déchets générés à l'étape de distribution sont recyclés en boucle ouverte. Les charges liées à ce recyclage sont comptabilisées à l'étape de distribution.

La modélisation des bénéfices et charges nets au-delà des frontières du système (module D) est effectuée en considérant la production évitée de matière vierge à laquelle se substitue la matière secondaire. La modélisation tient compte des inefficacités des procédés de recyclage.



IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

L'analyse du Cycle de Vie sur laquelle repose ce Profil Environnemental Produit (PEP) se fait en respect des critères imposés par le PCR-ed4-FR-2021 09 06 du Programme PEP ecopassport®. L'unité fonctionnelle, la durée de vie de référence, le scénario d'utilisation, le scénario de maintenance et le scénario de fin de vie sont conformes aux hypothèses fixées dans le PSR-0001-ed4-FR-2022 11 16 relatif aux fils, câbles et matériels de raccordement. L'analyse de cycle de vie a été réalisée avec l'aide du

logiciel SIMAPRO version V9.2.0.2 et la base de données Ecoinvent V3.7.1 – system model : allocation, recycled content.

Le PEP présenté a été élaboré en considérant les paramètres suivants :

- 1 unité de conditionnement pour les étapes de fabrication, distribution, installation et fin de vie dans les frontières du système
- 1 unité de conditionnement pour les bénéfices et charges au-delà des frontières du système
- 1 unité de conditionnement et 1A pour l'étape d'utilisation.

L'impact potentiel de l'étape d'utilisation, estimé par la perte par effet Joule, est à calculer par l'utilisateur du PEP en fonction de l'ampérage réel lors de l'utilisation du produit en multipliant l'impact considéré par le carré de l'intensité. Le PEP est valide dans une plage d'intensité prenant en compte l'intensité maximum admissible.

• SYNTHÈSE DES RESULTATS PAR PHASE

Ce tableau présente les impacts environnementaux, à l'échelle de l'unité fonctionnelle, pour les indicateurs obligatoires du PCR-ed4-FR-2021 09 06 :

INDICATEUR	Unité	Total	Fabrication	Distribution	Installation	Utilisation	Fin de vie	Module D
GWP total	kg CO ₂ eq.	3,88E-02	1,36E-02	1,97E-03	1,53E-03	2,13E-02	3,16E-04	-3,74E-04
GWP – combustibles fossiles	kg CO ₂ eq.	3,85E-02	1,36E-02	2,62E-03	7,26E-04	2,12E-02	3,16E-04	-4,39E-04
GWP – biogénique	kg CO ₂ eq.	2,66E-04	5,27E-05	-6,54E-04	8,06E-04	6,05E-05	9,03E-08	6,56E-05
GWP – luluc	kg CO ₂ eq.	2,02E-05	6,81E-06	3,50E-06	5,44E-08	9,74E-06	7,34E-08	-4,63E-07
ODP	kg CFC 11 eq.	1,04E-08	4,23E-10	7,68E-09	3,40E-11	2,22E-09	5,14E-11	-2,01E-09
AP	mole H+ eq.	1,77E-04	6,24E-05	1,11E-05	7,46E-07	1,02E-04	9,30E-07	-1,79E-06
EP – eau douce	kg P eq.	1,12E-06	3,50E-07	9,85E-08	1,42E-09	6,63E-07	1,66E-09	-1,29E-08
EP – aquatique marine	kg N eq.	3,38E-05	1,14E-05	2,53E-06	3,53E-07	1,91E-05	3,94E-07	-4,04E-07
EP – terrestre	kg N eq.	3,61E-04	1,25E-04	2,45E-05	2,77E-06	2,06E-04	3,17E-06	-3,84E-06
POCP	kg COVNM eq.	1,05E-04	3,86E-05	8,10E-06	8,24E-07	5,66E-05	9,82E-07	-1,33E-06
ADPE	kg Sb eq.	7,39E-07	6,91E-08	2,38E-08	5,79E-10	6,45E-07	7,91E-10	-5,27E-09
ADPF	MJ	2,47E+00	1,63E-01	5,51E-02	2,14E-03	2,25E+00	3,45E-03	-9,88E-03
Besoin en eau	m ³ de privation eq. dans le monde	1,06E-02	3,45E-03	1,08E-03	1,39E-05	6,06E-03	1,25E-05	-2,14E-04
EPR – SMP	MJ	1,66E-01	9,70E-03	2,23E-03	4,23E-05	1,54E-01	5,35E-05	8,25E-05
EPR – MP	MJ	9,13E-03	1,79E-03	7,34E-03	0	0	0	-7,67E-04
EPR – T	MJ	1,75E-01	1,15E-02	9,57E-03	4,23E-05	1,54E-01	5,35E-05	-6,84E-04
ENR – SMP	MJ	2,46E+00	1,63E-01	4,28E-02	2,13E-03	2,25E+00	3,45E-03	-6,66E-03
ENR – MP	MJ	1,18E-02	0	1,18E-02	0	0	0	-3,15E-03
ENR – T	MJ	2,47E+00	1,63E-01	5,47E-02	2,13E-03	2,25E+00	3,45E-03	-9,81E-03
UMS	kg	6,35E-04	6,35E-04	0	0	0	0	0
UCR	MJ	0	0	0	0	0	0	0
UCNR	MJ	0	0	0	0	0	0	0
UNE	m ³	7,98E-04	1,16E-04	3,61E-05	8,86E-07	6,44E-04	7,50E-07	-6,44E-06

DD	kg	2,94E-03	1,96E-03	7,23E-05	1,66E-05	8,88E-04	2,41E-06	-1,26E-05
DND	kg	2,39E-02	4,39E-03	1,12E-03	3,09E-04	1,66E-02	1,45E-03	-1,72E-04
DR	kg	2,94E-05	2,25E-07	1,47E-07	1,40E-08	2,90E-05	2,35E-08	-1,22E-08
CDR	kg	0	0	0	0	0	0	0
MDR	kg	8,46E-04	6,35E-04	2,11E-04	0	0	0	0
MDRE	kg	0	0	0	0	0	0	0
EFE	MJ	0	0	0	0	0	0	0

GWP : Changement climatique ; **ODP** : Appauvrissement de la couche d'ozone ; **AP** : Acidification ; **EP** : Eutrophisation ; **POCP** : Formation d'ozone photochimique ; **ADPE** : Épuisement des ressources abiotiques (éléments) ; **ADPF** : Épuisement des ressources abiotiques (combustibles fossiles) ; **EPR – SMP** : Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières ; **EPR – MP** : Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées en tant que matières premières ; **EPR – T** : Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) ; **ENR – SMP** : Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières ; **ENR – MP** : Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées en tant que matières premières ; **ENR – T** : Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) ; **UMS** : Utilisation de matière secondaire ; **UCR** : Utilisation de combustibles secondaires renouvelables ; **UCNR** : Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables ; **UNE** : Utilisation nette d'eau douce ; **DD** : Déchets dangereux éliminés ; **DND** : Déchets non dangereux éliminés ; **DR** : Déchets radioactifs éliminés ; **CDR** : Composants destinés à la réutilisation ; **MDR** : Matériaux destinés au recyclage ; **MDRE** : Matériaux destinés à la récupération d'énergie ; **EFE** : Énergie fournie à l'extérieur.

Ce tableau présente les résultats des impacts environnementaux, à l'échelle de l'unité fonctionnelle, pour les indicateurs de l'Annexe C du PCR-ed4-FR-2021 09 06 :

INDICATEUR	Unité	Total	Fabrication	Distribution	Installation	Utilisation	Fin de vie	Module D
GWP	kg CO ₂ eq.	3,70E-02	1,27E-02	2,52E-03	7,21E-04	2,08E-02	2,87E-04	-4,17E-04
ODP	kg CFC 11 eq.	7,50E-09	3,50E-10	5,17E-09	2,78E-11	1,91E-09	4,07E-11	-1,34E-09
AP	kg SO ₂ eq.	1,46E-04	5,18E-05	8,96E-06	5,64E-07	8,42E-05	7,18E-07	-1,46E-06
EP	kg PO ₄ ³⁻ eq.	1,66E-05	5,23E-06	1,35E-06	1,56E-07	9,70E-06	1,69E-07	-2,05E-07
POCP	kg C ₂ H ₄ eq.	1,43E-05	5,60E-06	1,43E-06	1,05E-07	7,07E-06	1,30E-07	-2,47E-07
ADPE	kg Sb eq.	9,04E-07	7,39E-08	2,85E-08	6,66E-10	8,00E-07	9,03E-10	-6,31E-09
E – T	MJ	2,65E+00	1,74E-01	6,42E-02	2,18E-03	2,40E+00	3,50E-03	-1,05E-02
UNE	m ³	7,51E-04	8,44E-05	3,22E-05	7,42E-07	6,33E-04	6,27E-07	-5,56E-06
ADPF	MJ	4,54E-01	1,50E-01	4,87E-02	2,07E-03	2,50E-01	3,37E-03	-9,22E-03
EPR – SMP	MJ	1,66E-01	9,70E-03	2,23E-03	4,23E-05	1,54E-01	5,35E-05	8,25E-05
EPR – MP	MJ	9,13E-03	1,79E-03	7,34E-03	0	0	0	-7,67E-04
ENR – T	MJ	1,75E-01	1,15E-02	9,57E-03	4,23E-05	1,54E-01	5,35E-05	-6,84E-04
ENR – SMP	MJ	2,46E+00	1,63E-01	4,28E-02	2,13E-03	2,25E+00	3,45E-03	-6,66E-03
ENR – MP	MJ	1,18E-02	0	1,18E-02	0	0	0	-3,15E-03
ENR – T	MJ	2,47E+00	1,63E-01	5,47E-02	2,13E-03	2,25E+00	3,45E-03	-9,81E-03
UMS	kg	6,35E-04	6,35E-04	0	0	0	0	0
UCR	MJ	0	0	0	0	0	0	0
UNCR	MJ	0	0	0	0	0	0	0
DD	kg	2,94E-03	1,96E-03	7,23E-05	1,66E-05	8,88E-04	2,41E-06	-1,26E-05
DND	kg	2,39E-02	4,39E-03	1,12E-03	3,09E-04	1,66E-02	1,45E-03	-1,72E-04
DR	kg	2,94E-05	2,25E-07	1,47E-07	1,40E-08	2,90E-05	2,35E-08	-1,22E-08
CDR	kg	0	0	0	0	0	0	0

MDR	kg	8,46E-04	6,35E-04	2,11E-04	0	0	0	0
MDRE	kg	0	0	0	0	0	0	0
EFE – E	MJ	0	0	0	0	0	0	0

GWP : Réchauffement climatique ; **ODP** : Appauvrissement de la couche d'ozone ; **AP** : Acidification des sols et de l'eau ; **EP** : Eutrophisation ; **POCP** : Formation d'ozone photochimique ; **ADPE** : Épuisement des ressources abiotiques (éléments) ; **E – T** : Utilisation totale d'énergie primaire durant le cycle de vie ; **UNE** : Utilisation nette d'eau douce ; **ADPF** : Épuisement des ressources abiotiques (combustibles fossiles) ; **EPR – SMP** : Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières ; **EPR – MP** : Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées en tant que matières premières ; **EPR – T** : Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) ; **ENR – SMP** : Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières ; **ENR – MP** : Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées en tant que matières premières ; **ENR – T** : Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) ; **UMS** : Utilisation de matière secondaire ; **UCR** : Utilisation de combustibles secondaires renouvelables ; **UCNR** : Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables ; **DD** : Déchets dangereux éliminés ; **DND** : Déchets non dangereux éliminés ; **DR** : Déchets radioactifs éliminés ; **CDR** : Composants destinés à la réutilisation ; **MDR** : Matériaux destinés au recyclage ; **MDRE** : Matériaux destinés à la récupération d'énergie ; **EFE** : Énergie fournie à l'extérieur.

• INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ADDITIONNELLES

Ce tableau présente les résultats des impacts environnementaux de la phase d'utilisation, à l'échelle de l'unité fonctionnelle, selon la décomposition du module B (B1 à B7) en cohérence avec les normes EN 15978 et EN 15804, pour les indicateurs obligatoires du PCR-ed4-FR-2021 09 06 :

INDICATEUR	Unité	Total Utilisation	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7
GWP total	kg CO ₂ eq.	2,13E-02	0	0	0	0	0	2,13E-02	0
GWP – combustibles fossiles	kg CO ₂ eq.	2,12E-02	0	0	0	0	0	2,12E-02	0
GWP – biogénique	kg CO ₂ eq.	6,05E-05	0	0	0	0	0	6,05E-05	0
GWP – luluc	kg CO ₂ eq.	9,74E-06	0	0	0	0	0	9,74E-06	0
ODP	kg CFC 11 eq.	2,22E-09	0	0	0	0	0	2,22E-09	0
AP	mole H+ eq.	1,02E-04	0	0	0	0	0	1,02E-04	0
EP – eau douce	kg P eq.	6,63E-07	0	0	0	0	0	6,63E-07	0
EP – aquatique marine	kg N eq.	1,91E-05	0	0	0	0	0	1,91E-05	0
EP – terrestre	kg N eq.	2,06E-04	0	0	0	0	0	2,06E-04	0
POCP	kg COVNM eq.	5,66E-05	0	0	0	0	0	5,66E-05	0
ADPE	kg Sb eq.	6,45E-07	0	0	0	0	0	6,45E-07	0
ADPF	MJ	2,25E+00	0	0	0	0	0	2,25E+00	0
Besoin en eau	m ³ de privation eq. dans le monde	6,06E-03	0	0	0	0	0	6,06E-03	0
EPR – SMP	MJ	1,54E-01	0	0	0	0	0	1,54E-01	0
EPR – MP	MJ	0	0	0	0	0	0	0	0
EPR – T	MJ	1,54E-01	0	0	0	0	0	1,54E-01	0
ENR – SMP	MJ	2,25E+00	0	0	0	0	0	2,25E+00	0
ENR – MP	MJ	0	0	0	0	0	0	0	0
ENR – T	MJ	2,25E+00	0	0	0	0	0	2,25E+00	0
UMS	kg	0	0	0	0	0	0	0	0
UCR	MJ	0	0	0	0	0	0	0	0

UCNR	MJ	0	0	0	0	0	0	0	0
UNE	m ³	6,44E-04	0	0	0	0	0	6,44E-04	0
DD	kg	8,88E-04	0	0	0	0	0	8,88E-04	0
DND	kg	1,66E-02	0	0	0	0	0	1,66E-02	0
DR	kg	2,90E-05	0	0	0	0	0	2,90E-05	0
CDR	kg	0	0	0	0	0	0	0	0
MDR	kg	0	0	0	0	0	0	0	0
MDRE	kg	0	0	0	0	0	0	0	0
EFE	MJ	0	0	0	0	0	0	0	0

GWP : Changement climatique ; **ODP** : Appauvrissement de la couche d'ozone ; **AP** : Acidification ; **EP** : Eutrophisation ; **POCP** : Formation d'ozone photochimique ; **ADPE** : Épuisement des ressources abiotiques (éléments) ; **ADPF** : Épuisement des ressources abiotiques (combustibles fossiles) ; **EPR – SMP** : Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières ; **EPR – MP** : Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées en tant que matières premières ; **EPR – T** : Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) ; **ENR – SMP** : Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières ; **ENR – MP** : Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées en tant que matières premières ; **ENR – T** : Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) ; **UMS** : Utilisation de matière secondaire ; **UCR** : Utilisation de combustibles secondaires renouvelables ; **UCNR** : Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables ; **UNE** : Utilisation nette d'eau douce ; **DD** : Déchets dangereux éliminés ; **DND** : Déchets non dangereux éliminés ; **DR** : Déchets radioactifs éliminés ; **CDR** : Composants destinés à la réutilisation ; **MDR** : Matériaux destinés au recyclage ; **MDRE** : Matériaux destinés à la récupération d'énergie ; **EFE** : Énergie fournie à l'extérieur.

Ce tableau présente les résultats des impacts environnementaux de la phase d'utilisation, à l'échelle de l'unité fonctionnelle, selon la décomposition du module B (B1 à B7) en cohérence avec les normes EN 15978 et EN 15804, pour les indicateurs de l'Annexe C du PCR-ed4-FR-2021 09 06 :

INDICATEUR	Unité	Total Utilisation	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7
GWP	kg CO ₂ eq.	2,08E-02	0	0	0	0	0	2,08E-02	0
ODP	kg CFC 11 eq.	1,91E-09	0	0	0	0	0	1,91E-09	0
AP	kg SO ₂ eq.	8,42E-05	0	0	0	0	0	8,42E-05	0
EP	kg PO ₄ ³⁻ eq.	9,70E-06	0	0	0	0	0	9,70E-06	0
POCP	kg C ₂ H ₄ eq.	7,07E-06	0	0	0	0	0	7,07E-06	0
ADPE	kg Sb eq.	8,00E-07	0	0	0	0	0	8,00E-07	0
E – T	MJ	2,40E+00	0	0	0	0	0	2,40E+00	0
UNE	m ³	6,33E-04	0	0	0	0	0	6,33E-04	0
ADPF	MJ	2,50E-01	0	0	0	0	0	2,50E-01	0
EPR – SMP	MJ	1,54E-01	0	0	0	0	0	1,54E-01	0
EPR – MP	MJ	0	0	0	0	0	0	0	0
ENR – T	MJ	1,54E-01	0	0	0	0	0	1,54E-01	0
ENR – SMP	MJ	2,25E+00	0	0	0	0	0	2,25E+00	0
ENR – MP	MJ	0	0	0	0	0	0	0	0
ENR – T	MJ	2,25E+00	0	0	0	0	0	2,25E+00	0
UMS	kg	0	0	0	0	0	0	0	0
UCR	MJ	0	0	0	0	0	0	0	0
UNCR	MJ	0	0	0	0	0	0	0	0
DD	kg	8,88E-04	0	0	0	0	0	8,88E-04	0

DND	kg	1,66E-02	0	0	0	0	0	1,66E-02	0
DR	kg	2,90E-05	0	0	0	0	0	2,90E-05	0
CDR	kg	0	0	0	0	0	0	0	0
MDR	kg	0	0	0	0	0	0	0	0
MDRE	kg	0	0	0	0	0	0	0	0
EFE – E	MJ	0	0	0	0	0	0	0	0

GWP : Réchauffement climatique ; **ODP** : Appauvrissement de la couche d'ozone ; **AP** : Acidification des sols et de l'eau ; **EP** : Eutrophisation ; **POCP** : Formation d'ozone photochimique ; **ADPE** : Épuisement des ressources abiotiques (éléments) ; **E – T** : Utilisation totale d'énergie primaire durant le cycle de vie ; **UNE** : Utilisation nette d'eau douce ; **ADPF** : Épuisement des ressources abiotiques (combustibles fossiles) ; **EPR – SMP** : Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières ; **EPR – MP** : Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées en tant que matières premières ; **EPR – T** : Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) ; **ENR – SMP** : Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières ; **ENR – MP** : Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées en tant que matières premières ; **ENR – T** : Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) ; **UMS** : Utilisation de matière secondaire ; **UCR** : Utilisation de combustibles secondaires renouvelables ; **UCNR** : Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables ; **DD** : Déchets dangereux éliminés ; **DND** : Déchets non dangereux éliminés ; **DR** : Déchets radioactifs éliminés ; **CDR** : Composants destinés à la réutilisation ; **MDR** : Matériaux destinés au recyclage ; **MDRE** : Matériaux destinés à la récupération d'énergie ; **EFE** : Énergie fournie à l'extérieur.

REGLES D'EXTRAPOLATION

Les références couvertes par le PEP sont les suivantes :

- BIZ 301402 (borne de connexion CHRISTA'L 2 entrées violette)
- BIZ 301403 (borne de connexion CHRISTA'L 3 entrées orange) – Produit de Référence
- BIZ 301404 (borne de connexion CHRISTA'L 4 entrées jaune)
- BIZ 301405 (borne de connexion CHRISTA'L 5 entrées bleue)
- BIZ 301406 (borne de connexion CHRISTA'L 6 entrées transparente)
- BIZ 301408 (borne de connexion CHRISTA'L 8 entrées noire)
- BIZ 301412 (borne de connexion CHRISTA'L 12 entrées verte)

Les caractéristiques techniques de ces références sont présentées dans le tableau suivant :

	BIZ 301402	BIZ 301403	BIZ 301404	BIZ 301405	BIZ 301406	BIZ 301408	BIZ 301412
Nombre d'entrées	2	3	4	5	6	8	12
Masse totale du produit (hors emballages) M_{tot} (kg)	9.10E-04	1.27E-03	1.70E-03	2.05E-03	2.34E-03	3.87E-03	3.75E-03
- Dont polycarbonate	71 %	71 %	70 %	66 %	67 %	46 %	59 %
- Dont acier inoxydable	29 %	29 %	30 %	34 %	33 %	54 %	41 %
Masse totale d'emballages M_{emb} (kg)	1.73E-03	2.09E-03	2.57E-03	3.69E-03	3.98E-03	5.51E-03	6.92E-03
Résistance électrique (Ω)	1,00E-03						
Durée de Vie de Référence (ans)	30						
Taux d'utilisation	70 %						
Consommation énergétique C_{tot} (kWh)	1,84E-01						

PARAMETRES D'EXTRAPOLATION

Les règles d'extrapolation sont définies à partir d'une étude de variabilité.

Les valeurs des coefficients d'extrapolation sont présentées dans le tableau ci-dessous.

	BIZ 301402	BIZ 301403	BIZ 301404	BIZ 301405	BIZ 301406	BIZ 301408	BIZ 301412
Fabrication	0,74	1,00	1,37	1,84	2,03	5,19	3,93
Distribution	0,99	1,00	1,06	1,99	2,00	2,14	3,96
Installation	1,00	1,00	1,00	2,00	2,00	2,00	4,00
Utilisation (hors maintenance)	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Maintenance	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Fin de vie	0,72	1,00	1,34	1,61	1,84	3,05	2,95
Module D	1,00	1,00	1,30	2,00	2,00	2,00	3,89

Les coefficients d'extrapolation sont donnés pour l'impact environnemental de l'unité fonctionnelle. Pour chaque étape du cycle de vie, les impacts environnementaux du produit considéré sont calculés en multipliant les impacts de la déclaration correspondant au produit de référence par le coefficient d'extrapolation. La colonne « Total » est à calculer en additionnant les impacts environnementaux de chaque étape du cycle de vie.



AVERTISSEMENT

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de la société BizLine.

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète au PEP d'origine ainsi qu'à son producteur qui pourra remettre un exemplaire complet.

Guide de lecture

Les règles d'affichage suivantes sont utilisées :

- Les valeurs sont exprimées selon la notation scientifique simplifiée : $0,0038 = 3,80 \times 10^{-3} = 3,80E-3$;
- Lorsque le résultat de calcul de l'inventaire est nul, alors la valeur zéro est affichée ;
- Les valeurs non nulles, sont exprimées avec 3 chiffres significatifs.

Liste des abréviations utilisées :

ACV : Analyse de cycle de vie

DVR : Durée de vie de référence

UF : Unité Fonctionnelle

La présente déclaration est une déclaration individuelle couvrant le cycle de vie du berceau à la tombe, réalisée à la demande de BizLine.

La déclaration est disponible aux adresses suivantes :

www.inies.fr

www.pep-ecopassport.org/fr/



RESPONSABLE DE LA DECLARATION ET DE LA MISE SUR LE MARCHÉ

Contact : bizcare@bizline.com / www.bizline.com



Adresse :
BizLine SAS
5/7 Boulevard Victor Hugo
92110 Clichy



REALISATION DE LA DECLARATION

Simon Bailhache – lpe@cstb.fr / www.cstb.fr



Adresse :
CSTB – Laboratoire des Performances Environnementales
24 rue Joseph Fourier
38400 Saint-Martin-d'Hères

N° enregistrement : BIZL-00001-V01.01-FR	Règles de rédaction : « PCR-ed4-FR-2021 09 06 » complété par le « PSR-0001-ed4-FR-2022 11 16 »
N° d'habilitation du vérificateur : VH32	Information et référentiel : www.pep-ecopassport.org
Date d'édition : 06-2023	Durée de validité : 5 ans
Vérification indépendante de la déclaration et des données, conformément à l'ISO 14025 : 2010	
Interne : <input type="checkbox"/>	Externe : <input checked="" type="checkbox"/>
Revue critique du PCR conduite par un panel d'experts présidé par Julie Orgelet (DDemain)	
Les PEP sont conformes à la norme XP C08-100-1 : 2016 Les éléments du présent PEP ne peuvent être comparés avec les éléments issus d'un autre programme	
Document conforme à la norme ISO 14025 : 2010 « Marquages et déclarations environnementaux. Déclarations environnementales de Type III »	

